Challenge Cornu -Promotour 470

Grade 4

***

Yacht Club d'Oléron - Rue de la Boirie,
17650 Saint Denis d'Oléron
Latitude : 46°02',1"N. Longitude : 001°22',1"W
Du 13 au 16 Juillet 2021

AVIS DE COURSE

PREAMBULE La mention [**NP**] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [**DP**] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

1.4 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par orale.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles le 1 Juillet 2021 sur le site de 470France.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante https://www.470france.org/collect/description/175935-s-challenge-cornu-2021-oleron

3 COMMUNICATION

3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 470.

4.2 Documents eligible à l'inscription:

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

d) Chaque membre de l'équipage doit être à jour de sa cotisation annuelle à l'AS 470 France https://www.470france.org/collect/description/159078-e-adhesions-as-2021?header=%2Fpage%2F1237544-adherer

4.2.2 Pour le bateau :

- le bateau devra porter dans sa grand-voile le n° de voile attribué par son autorité Nationale.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, sur le site de 470France.org jusqu'au 1 Juillet 2021 ou sur place jusqu'à la veille de l'épreuve.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur :
https://www.470france.org/collect/description/175935-s-challenge-cornu-2021-oleron

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : sur place à l'YCO.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 1er Juillet 2021	Droits après le 1er juillet 2021
470	80 €uros	120 €uros

5.2

Autres Options :

- Panier Repas, 8 Euros par panier (les 15 et 16 juillet)
- Diner des Equipages 25 Euros par personne, 16 euros / Enfants (-12 ans), le jeudi 15 Juillet au soir.
- Entrainement les 11 et 12 Juillet encadrés par Coach, Cassandre Blandin, participation 30 €uros / Jour / bateau.
  https://www.470france.org/collect/description/177428-t-stage-preparatoire-au-challenge-cornu

6 **PUBLICITE**

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 **PROGRAMME**

Confirmation d'inscription :

8

Date	De	À
13 juillet 2021	10h	13h

8.1 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
Jour et date mardi 13 juillet de 10 h à 13h

8.2 Jours de course :

Date	470	Heure du 1er Signal d'avertissement
13 juillet 2021	Course	14 h30
14 juillet 2021	RAID	14 h
15 juillet 2021	Course	8 h
16 juillet 2021	Course	8 h

8.3 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
470	10	3 (en nominal)	4(si contrainte météo)

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 11h

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.1 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

10 **LIEU**

L'Annexe à l'AC A fourni le plan du lieu de l'épreuve.

L'Annexe à l'AC B indique l'emplacement des zones de course.

11 **LES PARCOURS**

Les parcours seront de type construit et définis dans les instructions de course.

12 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour la ou les classes 470, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 **CLASSEMENT**

3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.1 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

13.2 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 3 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13.3 La règle A5.3 s'applique.

14 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

15 PLACE AU PORT

- [DP] [NP] Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des 2 cales prévues reparties de chaque côté de la base nautique. Pendant les courses, une zone à proximité des cales est prévue pour le stockage des remorques de mise à l'eau. Les bateaux qui ne sont pas en course ou en attente sont invités à utiliser les zones prévues à cet effet (Cf. Annexe A).
- A l'issue des courses, les bateaux pourront être stockès pour la nuit sur leurs remorques de mise à l'eau dans une zone prévue à cet effet à proximité des cales (Cf. Annexe A).
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur (Cf. Annexe A).
- Les concurrents et accompagnateurs sont tenus à veiller à la propreté du parking. Sur demande de l'organisateur, un nettoyage collectif des parkings pourra être requis avant la mise à l'eau des courses du jour.

PROTECTION DES DONNÉES

16 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.1 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de l'autorité organisatrice, de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18 PRIX

1.1. Les prix seront distribués comme suit : Les prix seront décernés comme suit : 1er , 2ème et 3ème au classement scratch, 1er équipage mixte, 1er équipage féminin , Premier équipage hors Pôles, et 1er équipage « classic » (coques construite avant le 1er Janvier 2001).

Un classement sera également établi par extraction du classement général pour les bateaux « Classic »

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter par mail :

Christian Lamouroux (clamouroux@gmail.com) ou bureauyco@gmail.com

IMPORTANT : L'événement ayant lieu en période estivale, il ne faut pas tarder à s'occuper de l'hébergement, quelques pistes.

Logement sur l'île autour de l'YCO

HOTEL, CHAMBRE D'HOTE

L'insulaire (1 Km à pied)
http://www.insulaire-oleron.com/

Les Dauphins (4 km, 9 minutes en voiture)
http://www.lesdauphins.eu/Accueil/Accueil.aspx

La maison du facteur (1,4 Km, 5 Minutes en voiture)
https://www.google.com/travel/hotels/Saint-Denis-d'Ol%C3%A9ron/entity/CgoI08TRz8_ny6soEAE?g2lb=2502548%2C2503781%2C4258168%2C4270442%2C4306835%2C4317915%2C4328159%2C4371334%2C4401769%2C4419364%2C4482438%2C4486153%2C4488304%2C4491350%2C4509341%2C4517258%2C4536454%2C4270859%2C4284970%2C4291517&hl=fr-FR&gl=fr&ssta=1&ap=aAE&q=hotel%20saint%20denis%20d%27oleron&rp=ENPE0c_P58urKBDz7Pml6uumjg8Qz5CvjrWOk8trELbWwIykqem8fDgBQABIAqIBFVNhaW50LURlbmlzLWQnT2zDqXJvbsABA8gBAA&ictx=1&ved=0CAAQ5JsGahcKEwjoxOu7wIrwAhUAAAAAHQAAAAAQBQ&utm_campaign=sharing&utm_medium=link&utm_source=htls&ts=CAESABogCgIaABIaEhQKBwjlDxAEGBUSBwjlDxAEGBYYATICEAAqDQoJSgIgAToDRVVSGgA

Novotel Thalassa St Trojan **** (35 Km, 52 Minutes en voiture, voir plus en été)
https://all.accor.com/hotel/0417/index.fr.shtml?utm_campaign=seo+maps&utm_medium=seo+maps&utm_source=google+Maps

Hotel Ile de lumière *** (17 Km, 20 minutes en voiture)
https://motelsiledelumiere.site-solocal.com/

Hotel de la Plage (16 Km, 22 minutes en voiture)
http://hoteldelaplage-oleron.fr/

CHALETS

Hameaux des Marines (3,4 Km, 8 minutes en voiture)
https://www.hameauxdesmarines.com/

Les Flots Atlantiques (18 Km, 26 minutes en voiture)
https://lesflots-atlantique.fr/?utm_source=google&utm_medium=ads&utm_campaign=campaign_hp&gclid=Cj0KCQjw1PSDBhDbARIsAPeTqrc5nDL1aJEHXd7G6hwOLk2BTzmqKAEEfXrmtqk7fFILDwOTrhYOVYgaAiPeEALw_wcB

RESIDENCE DE VACANCES

Les Alizés (3,8 Km, 9 minutes en voiture)
http://www.location-ile-oleron.net/

Village Vacances les Beaupins *** (2,2 Km, 6 minutes en voiture)
https://www.campingfrance.com/recherchez-votre-camping/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/saint-denis-doleron/les-beaupins

CAP Soleil (2,2 Kilomètres, 5 minutes en voiture)
https://www.campingfrance.com/recherchez-votre-camping/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/saint-denis-doleron/cap-soleil

CAMPINGS

Camping Municipal de Saint Denis (500 mêtres à pied)
https://www.st-denis-oleron.com/le-camping-municipal

Barataud *** (3,8 Km, 9 minutes en voiture)
https://www.campingfrance.com/recherchez-votre-camping/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/saint-denis-doleron/barataud

Les Huttes **** (3,3 Km, 8 Minutes en voiture)
https://www.campingfrance.com/recherchez-votre-camping/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/saint-denis-doleron/les-huttes2

Le Phare Ouest *** (2,4 Km, 6 minutes en voiture)
https://www.campingfrance.com/recherchez-votre-camping/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/saint-denis-doleron/le-phare-ouest2

Les Lauriers ** (800 m à pied)
https://www.campingfrance.com/recherchez-votre-camping/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/saint-denis-doleron/les-lauriers2

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** *(Notice of race, sailing instructions and signals)*:
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.
For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** *(Decisions on protests concerning class rules)*:
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** *(Damages):*
Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.
A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** *(Appeals and requests to a national authority):*
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** *(Exclusion of boats or competitors)*
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** *(Compliance with class rules; certificates):*
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** *(Changes to the racing rules):*
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** *(Changes to prescriptions):*
Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** *(Protest committee):*
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** *(Procedures for appeals and requests)*:
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf

ANNEXE A – Plan du site

Zone interdite au parking, réservé Port | Zone parking, Publique | Toilettes Utilisables | Cales mise à l'eau

Barnum Inscriptions | Tivoli | Parking Bateaux | Parking Remorques
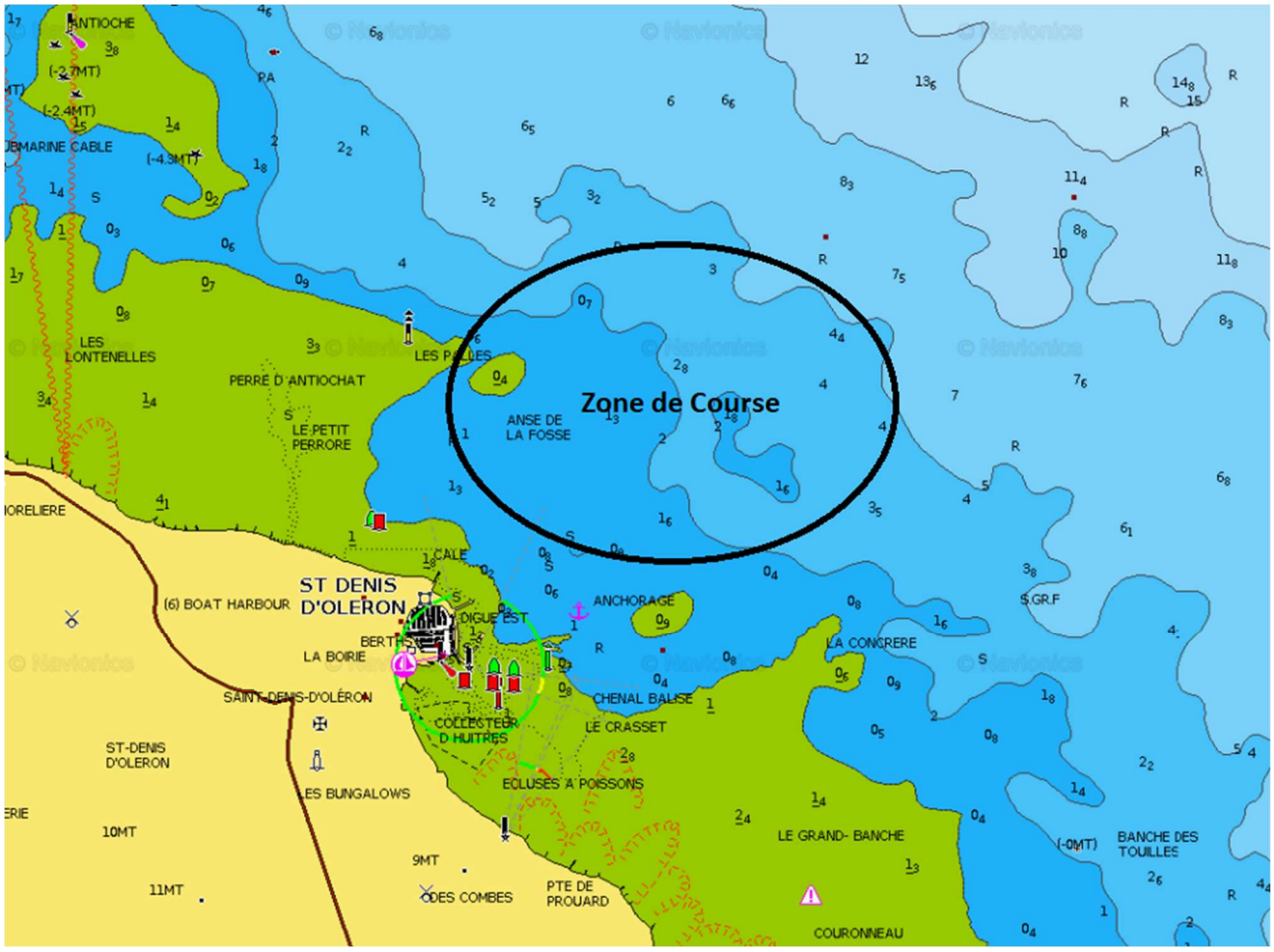
ANNEXE B – Zones de navigation